



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 juin 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

Date de convocation

1^{er} juin 2023

Tourisme – Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche – Etape ARCHE Agglo - Convention avec le Vélo club Vallée du Rhône Ardéchois

**N° de la délibération
2023-359**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 7 juin 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Régis REYNAUD, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Muriel FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA) fête cette année sa 21^{ème} édition. Mis en place en 2003 après l'arrêt du Tour Féminin de la Drôme, le TCFIA parcourt aujourd'hui les routes de 5 départements dont outre la Drôme, le Gard, La Lozère et le Vaucluse.

Cette épreuve féminine Internationale de haut niveau est inscrite au calendrier international de l'UCI en 2.1, c'est à dire dans la même classe que l'Etoile de Bessèges, le Tour de Provence, le Tour du Var, le Tour de l'Ain chez les hommes.

Le TCFIA fait partie des épreuves internationales par son nombre d'étapes seulement devancé par le Tour d'Italie (10 étapes).

En septembre 2022 ARCHE Agglo a accueilli le départ d'une étape du tour cycliste féminin international sur le Domaine de Champos.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence de développement touristique et de promotion du tourisme ;

Considérant que le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois sollicite à nouveau ARCHE Agglo pour l'organisation d'une étape du Tour Cycliste féminin International de l'Ardèche avec une participation à hauteur de 20 000 € pris en charge par ARCHE Agglo selon la répartition suivante :

- ✓ Ville départ : 8 000 €
- ✓ Ville arrivée : 10 000 €
- ✓ Coût du maillot vainqueur d'étape frappé du logo ARCHE Agglo : 2 000 €

Considérant le parcours prévu avec un départ le 10 septembre 2023 sur une épreuve quasi 100 % ARCHE Agglo ;

Considérant le contrat de partenariat ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mai 2023,

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'organisation du Tour Cycliste Féminin International au départ de St Félicien et arrivant à Tain l'Hermitage pour une participation financière à hauteur de 20 000 € par ARCHE Agglo ;
- APPROUVE le contrat de partenariat avec le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois et les communes de Tain l'Hermitage et St-Félicien ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 7 juin 2023.